



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

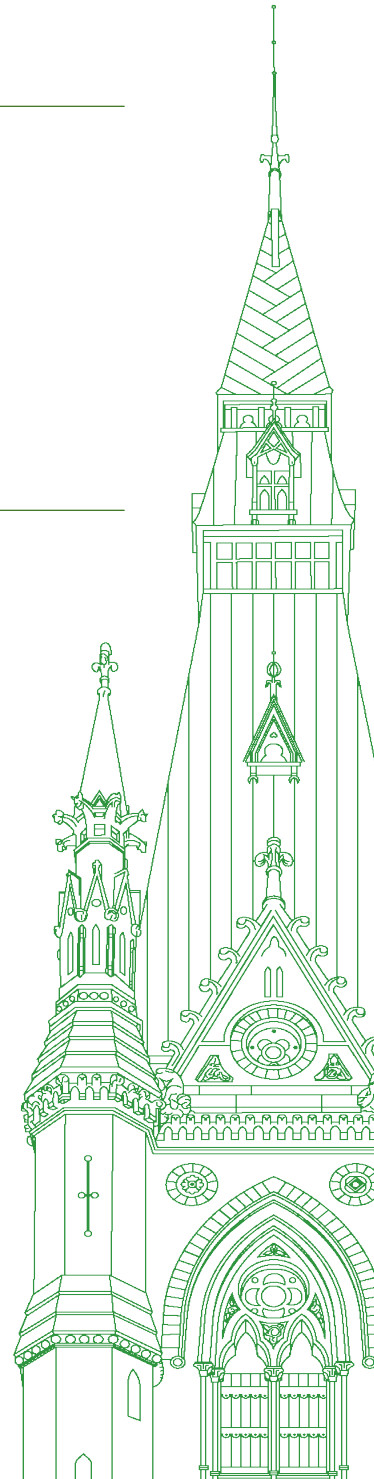
Comité permanent des anciens combattants

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 005

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le mardi 1^{er} mars 2022



Président : M. Emmanuel Dubourg

Comité permanent des anciens combattants

Le mardi 1er mars 2022

• (1835)

[Français]

Le président (M. Emmanuel Dubourg (Bourassa, Lib.)): Bonjour. Je vous souhaite la bienvenue à la cinquième réunion du Comité permanent des anciens combattants.

Conformément à la motion adoptée le 8 février 2022, le Comité se réunit pour étudier la profanation des monuments en l'honneur des vétérans.

Je voudrais souhaiter la bienvenue à notre collègue Cathay Wagantall, qui est désormais membre du Comité, ainsi qu'à notre collègue Brenda Shanahan, qui fait office de remplaçante ce soir.

[Traduction]

La réunion d'aujourd'hui se déroule selon une formule hybride, conformément à l'ordre de la Chambre du 25 novembre 2021. Il y a des membres qui y participent en personne dans la salle et d'autres à distance à l'aide de l'application Zoom. Les travaux seront diffusés sur le site Internet de la Chambre des communes. Sachez que la diffusion sur le Web montrera toujours la personne qui parle et non l'ensemble du Comité.

La réunion d'aujourd'hui se déroule en format webinaire, qui sert pour les séances publiques des comités. Seuls les députés, les membres de leur personnel et les témoins y ont accès. Les membres entrent immédiatement à titre de participants actifs. Toutes les fonctions des participants actifs restent les mêmes. Le personnel sera considéré comme un participant non actif et ne peut donc voir la séance que dans le mode « galerie ».

Je profite de l'occasion pour rappeler à tous les participants qu'il n'est pas permis d'effectuer des captures d'écran ou de prendre des photos de leur écran au cours de la présente séance. Je rappelle que toutes les interventions des députés et des témoins doivent être adressées à la présidence.

[Français]

En ce qui concerne la liste des personnes qui prendront la parole, le greffier du Comité et moi-même ferons de notre mieux pour maintenir l'ordre de parole établi pour tous les députés, qu'ils participent à la réunion en personne ou à distance.

J'aimerais maintenant souhaiter la plus cordiale des bienvenues à notre témoin, M. Steven Clark, de la Légion royale canadienne. M. Clark est directeur exécutif national. Nous allons maintenant lui céder la parole pour qu'il nous livre son discours d'ouverture.

Monsieur Clark, vous disposez de cinq minutes pour livrer votre discours. Nous passerons ensuite à la période des questions et réponses.

Vous avez la parole.

[Traduction]

M. Steven Clark (directeur exécutif national, La Légion royale canadienne): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie d'avoir invité la Légion royale canadienne à comparaître devant le Comité aujourd'hui.

Je suis Steven Clark, directeur exécutif national. Je suis un vétéran. J'ai également occupé pendant 10 ans les fonctions de directeur de la cérémonie nationale du jour du Souvenir du Canada, qui se tient au Monument commémoratif de guerre du Canada. La Tombe du Soldat inconnu, qui se trouve devant le Monument commémoratif, était un projet du millénaire réalisé par la Légion, ce qui ajoute au caractère sacré que revêt ce lieu pour notre organisation.

La Légion est une vaste organisation nationale unie autour d'une mission qui est demeurée la même depuis sa création il y a près de 100 ans: aider nos vétérans, nos communautés et notre pays, et promouvoir le Souvenir. La Légion a entrepris de nombreuses initiatives visant à promouvoir le Souvenir en mettant l'accent sur le service et le sacrifice, comme la Campagne du coquelicot, dans le cadre de laquelle jusqu'à 20 millions de coquelicots sont distribués chaque année partout au pays comme une promesse concrète de ne jamais oublier, les concours littéraires et d'affiches annuels, auxquels participent 100 000 élèves chaque année pour montrer ce que le Souvenir signifie pour eux au moyen de leurs œuvres artistiques et leurs compositions littéraires, ainsi que la « pluie de coquelicots » virtuelle qui est projetée sur l'édifice du Centre et l'édifice du Sénat du Canada.

Les directions et les filiales de la Légion organisent et tiennent des cérémonies du Souvenir à des monuments commémoratifs de guerre et à des cénotaphes dans différentes collectivités au pays. Malgré ces projets à grande échelle et ces autres activités très répandues visant à promouvoir le Souvenir, il y a encore des gens qui ne comprennent tout simplement pas, ou choisissent de ne pas comprendre, ce que signifient service et sacrifice.

Les monuments commémoratifs de guerre sont des lieux de rassemblement communautaire utilisés lors d'activités de commémoration; ils constituent une présence physique, un symbole important de notre engagement à honorer la mémoire des soldats et à rendre hommage à ces derniers. Ils établissent également un lien historique entre le présent et notre patrimoine militaire. On se doit de les vénérer, mais, malheureusement, ils ne sont pas à l'abri des actes de profanation. Par exemple, en 2006, trois hommes ont été surpris en train d'uriner sur le Monument commémoratif de guerre du Canada. À l'époque, on a réclamé de renforcer la sécurité sur place. En 2009, le cénotaphe provincial de Fredericton a été vandalisé. En 2012, le mémorial inukshuk rendant hommage aux vétérans ayant combattu en Afghanistan, qui est érigé au siège national de l'organisation à Ottawa, a été renversé. Les individus responsables de la profanation de ce monument commémoratif, qui a été offert par Richard et Claire Leger, la Mère nationale de la Croix d'argent en 2005, n'ont jamais été tenus responsables de leurs actes. En 2021, le monument « Memorial Wall » de Cranbrook, en Colombie-Britannique, a été vandalisé.

Ce ne sont là que quatre exemples d'actes irrespectueux. La façon dont la société réagit face à de tels actes répréhensibles est primordiale. Certains pays ont présenté ou adopté des projets de loi pour s'attaquer à la profanation des monuments commémoratifs de guerre. Il est regrettable que des gouvernements aient dû imposer par voie législative des sanctions pour dissuader les gens de poser de tels gestes inexcusables, au lieu de pouvoir compter sur le respect, le bon sens et la décence humaine.

S'ils ne sont pas corrigés, les comportements destructeurs ont tendance à se reproduire. En tant que société, gouvernement, organisation ou individu, nous avons tous une responsabilité quant à la protection du caractère sacré des monuments commémoratifs ainsi qu'à la préservation de la mémoire des soldats tombés au combat. Les monuments commémoratifs sont des symboles de la mémoire collective d'une nation qui est reconnaissante. Ce sont des endroits où nous prenons le temps de nous arrêter pour rendre un hommage aux disparus, les remercier et se souvenir d'eux.

En ce qui a trait au Monument commémoratif de guerre du Canada et aux événements récents, s'approprier ce lieu sacré pour l'utiliser comme toile de fond afin de poser des gestes de désobéissance et transmettre des messages inappropriés ou pour tenter de rendre légitimes ou de faire la promotion d'autres intérêts que ceux purement axés sur le Souvenir ou rester les bras croisés à ne rien faire alors que des gestes de cette nature sont posés, en particulier si vous êtes une personne en position d'autorité civile, est tout simplement inadmissible. Nous devons faire mieux. Nos soldats tombés au combat méritent mieux.

Monsieur le président, la Légion vous remercie et remercie le Comité d'avoir pu s'adresser à vous dans le cadre de cette importante étude.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Clark.

Commençons avec une ronde de questions.

J'invite le premier vice-président du Comité, M. Frank Caputo, à commencer. Vous avez six minutes.

Allez-y, je vous en prie.

• (1840)

M. Frank Caputo (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie M. Clark de sa présence. C'est un plaisir de le voir de nouveau. J'ai une question pour M. Clark. En fait, avant de la lui poser, je tiens à remercier M. Clark de son service, d'abord et avant tout, et de son témoignage.

Le droit pénal traite de ce genre de choses dans une loi adoptée assez récemment. En effet, à l'article 430 du Code criminel, il est question de « méfait » à l'égard de monuments commémoratifs de guerre. J'ignore si M. Clark est au courant de cette disposition.

M. Steven Clark: Oui, je suis au courant de cette disposition.

M. Frank Caputo: Dans votre déclaration, vous avez mentionné que nous devons faire mieux et qu'il y a des problèmes. Vous avez cité des exemples d'actes répréhensibles que, j'en suis certain, tous les membres du présent comité condamnent.

En tant que représentant de la Légion, avez-vous une opinion sur le caractère adéquat ou approprié des dispositions existantes?

M. Steven Clark: C'est une question importante, mais il est difficile d'y répondre. Tout le monde devrait comprendre instinctivement qu'il ne faut pas commettre le genre d'actes dont nous avons été témoins récemment, mais il devrait exister une quelconque protection pour les monuments commémoratifs lorsque les comportements dépassent la mesure.

La loi prévoit des pénalités. Il peut y avoir une sanction pécuniaire, mais il faut comprendre quelle est la valeur des pénalités imposées. Si une sanction pécuniaire avait un effet dissuasif contre des actes aussi odieux, personne n'obtiendrait une deuxième contravention de stationnement ou pour excès de vitesse. Les sanctions pécuniaires ne sont pas toujours la solution. Il faut réfléchir à d'autres manières de traduire en justice les personnes qui commettent ce genre d'actes.

Les sanctions sont nécessaires, malheureusement, mais je ne sais pas si la solution ne se limite qu'aux sanctions.

M. Frank Caputo: Je respecte ce que vous dites. Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais la sanction est exactement la même que pour la conduite en état d'ivresse, par exemple, et beaucoup de gens le font plus d'une fois. Je comprends votre point de vue à ce sujet.

Lorsque vous dites qu'il faut en faire plus, parlez-vous d'une sanction plus stricte en vertu du Code, c'est-à-dire d'une incarcération, ou d'une autre façon de traiter ce genre de cas?

M. Steven Clark: On devrait l'aborder de manière différente.

En 2006, lorsqu'un homme s'est fait prendre en train d'uriner sur le Monument commémoratif de guerre du Canada, il n'a pas reçu une sanction pécuniaire pour son infraction. Cependant, il y a eu une journée de justice réparatrice. Il est venu au siège de la Légion. Il a parlé avec d'anciens combattants. Il a appris l'importance de la commémoration. Il a passé du temps. D'après moi, cela a eu une incidence beaucoup plus importante sur lui et sur ses actions futures que s'il avait payé une amende de 1 000 \$.

M. Frank Caputo: Je comprends votre point de vue, monsieur.

Il est intéressant de noter que ce que vous avez décrit comme la justice réparatrice ou le mode alternatif de règlement des conflits est en fait inférieure à une accusation criminelle. Je ne sais pas ce qu'il en est en Ontario, mais, en Colombie-Britannique, tout procureur a le pouvoir discrétionnaire d'y recourir. C'est une réflexion intéressante à ce sujet. Je respecte exactement ce que vous avez dit.

En l'occurrence, il doit y avoir un équilibre en l'accès et la protection. Avez-vous des observations à ce sujet?

M. Steven Clark: Voilà une question très importante. Vous soulevez un point très pertinent. Certes, il faut assurer la protection des monuments commémoratifs, mais nous ne pouvons pas être restrictifs au point d'empêcher le public d'y accéder. Comment y parvenir? La Légion et moi-même ne voudrions pas que l'on mette en place une chose permanente qui empêcherait un individu de souhaiter ou de devoir présenter ses respects personnels, car la façon dont on honore la mémoire de quelqu'un est une chose très personnelle. Cependant, en même temps, il faut s'assurer que les monuments commémoratifs sont protégés.

Dans un premier temps, nous devons peut-être nous concentrer sur la signalisation. Il y a actuellement un panneau devant la Tombe du Soldat inconnu, indiquant qu'elle contient la dépouille d'un soldat canadien inconnu et priant les gens de la traiter avec respect. Ce n'est pas toujours le cas et l'affiche n'est pas dans un endroit évident, mais l'intention était de ne pas le rendre évident. Peut-être devrions-nous mieux choisir l'emplacement de certaines choses.

• (1845)

M. Frank Caputo: Je comprends ce que vous dites. Au bout du compte, nous ne voulons pas nécessairement attirer l'attention. L'attention doit être portée sur la Tombe du Soldat inconnu, et non sur le groupe de personnes, petit ou grand, qui ne reconnaît pas le caractère sacré de l'endroit. Est-ce logique?

M. Steven Clark: Absolument, oui.

M. Frank Caputo: Merci.

Je suis désolé, monsieur le président. Mon temps de parole tire probablement à sa fin et je ne veux pas le dépasser.

Le président: Exactement. Merci, monsieur Caputo.

C'est maintenant au tour de Mme Rechie Valdez. Vous avez six minutes.

Mme Rechie Valdez (Mississauga—Streetsville, Lib.): Bonsoir à mes collègues et à monsieur le président.

Je veux prendre un moment pour vous remercier, vous aussi, monsieur Clark, pour le sacrifice que vous avez fait au service du pays, et pour votre présence ici. Votre témoignage nous est précieux dans le cadre de cette importante étude.

Pendant que nous sommes ici, en comité, nous devons simplement reconnaître qu'une guerre se déroule à l'autre bout du monde. La guerre du président Poutine en Ukraine est une guerre contre la liberté, contre la démocratie et contre les droits des Ukrainiens et de tous les peuples. Nous continuons à soutenir l'Ukraine, son peuple et la communauté ukrainienne canadienne ici au Canada.

Monsieur Clark, je suis d'accord avec vos remarques préliminaires. En tant que société et en tant qu'individu, nous avons tous la responsabilité de protéger le caractère sacré des monuments commémoratifs et de préserver la mémoire de ceux qui sont tombés au combat. Si cette motion a été présentée, c'est pour que nous apportions notre contribution en tant que comité afin que ce comportement irrespectueux ne se répète pas.

Monsieur Clark, pouvez-vous décrire ce que vous ressentez lorsque nos monuments commémoratifs sont profanés, et en particulier ceux de l'exemple le plus récent qui s'est produit le mois dernier?

M. Steven Clark: Je ressens l'envie de condamner, de la colère, du dégoût et de l'ahurissement devant le fait que des gens ne comprennent pas ce que représentent les monuments commémoratifs.

Mme Rechie Valdez: Merci.

Les soldats et les anciens combattants ont risqué leur vie et ont combattu pour la liberté, des libertés que nous devrions tous être reconnaissants d'avoir de nos jours. Personnellement, je les apprécie beaucoup.

La Tombe du Soldat inconnu, comme vous l'avez mentionné, était un projet spécial. Vous avez mentionné dans votre intervention que ce fut un projet entrepris par la Légion. Quelles observations souhaitez-vous faire aux personnes captées sur vidéo en train de crier « Liberté! », debout sur la Tombe du Soldat inconnu?

M. Steven Clark: Il est intéressant de vous entendre parler de liberté, étant donné ce qui se passe ailleurs dans le monde en ce moment. Il est ironique que le concept de liberté soit si mal compris.

Il est regrettable, toutefois, que la personne qui dansait sur la tombe était pleinement consciente de la nature sacrée du site, ce que le site et la tombe représentent. En effet, un militaire l'a expliqué au groupe juste avant que cette personne pose ce geste. Aussitôt que le militaire a tourné le dos, elle a sauté sur la tombe et elle a fait ce que l'on sait. Cela rend le geste encore plus horrible, car elle l'a posé sciemment et par défi.

Parfois, je ne peux m'empêcher de hocher la tête devant la manière dont certains définissent ou interprètent le terme « liberté ». La liberté de danser sur une tombe n'en fait pas partie.

Mme Rechie Valdez: Merci, monsieur Clark. Je suis d'accord avec vous.

Pour essayer de protéger les monuments, des barrières verrouillées ont été érigées. Les participants de la manifestation à Ottawa les ont fait tomber. Que pouvez-vous dire au sujet de ces actions?

M. Steven Clark: La Légion n'était pas d'accord avec le renversement des barricades. Fait intéressant: lorsque nous avons publié une déclaration le 12 février, nous avons eu des réponses très opposées. La moitié des commentaires entendus appuyaient la position de la Légion, selon laquelle les barrières ne devraient pas être enlevées afin d'assurer la protection du site. L'autre moitié des commentaires étaient extrêmement négatifs et haineux. On est même allé jusqu'à menacer l'équipe des médias sociaux de la Légion. On nous a traités d'extrémistes anti-vétérans et suffisants. On nous a accusés de faire circuler la propagande des médias de masse et les slogans du premier ministre. La réponse que nous avons reçue était incroyablement.

Toujours est-il que nous maintenons notre position. Il n'a jamais été prévu que les barrières soient installées de manière permanente. Il s'agissait d'une mesure de protection temporaire et il était important de la respecter.

• (1850)

Mme Rechie Valdez: Le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, dans la même veine que vous, a mentionné l'équilibre délicat qu'il faut maintenir entre le libre accès aux monuments et la protection de ceux-ci durant les manifestations.

J'aimerais entendre vos observations sur le choix que nous avons entre l'accès aux monuments et leur protection.

M. Steven Clark: C'est une question de priorité. À ce moment-là, la priorité devait être la protection, pour qu'à l'avenir, dans un avenir prochain, nous ayons tous libre accès et puissions rendre hommage de la manière de notre choix.

Cette mesure temporaire était importante et aurait dû être respectée. Nous étions entièrement d'accord avec l'érection de cette barrière comme mesure temporaire, mais non permanente.

Mme Rechie Valdez: À votre avis, quelles autres mesures pourraient être prises pour protéger les monuments commémoratifs?

J'aime l'idée que vous avez présentée concernant les pénalités pouvant être imposées aux personnes qui se comportent de manière irrespectueuse. Avez-vous d'autres idées à nous communiquer à cet égard?

M. Steven Clark: C'est surtout une question d'éducation et de sensibilisation. Nous devons faire mieux en matière d'éducation. Il faut commencer par les jeunes et sensibiliser la population. Dans un monde parfait, un ministère fédéral se pencherait sur les programmes scolaires de l'ensemble du pays, mais ce n'est pas le cas. Comme tout est administré à l'échelle provinciale, la matière enseignée dans le système scolaire n'est pas uniforme. Idéalement, nous aimerions qu'on mette davantage l'accent sur l'histoire. Les filiales et les membres de la Légion font des efforts à cet égard chaque année, pendant la période du Souvenir. J'aimerais voir quelque chose de plus ambitieux et de plus uniforme à l'échelle du pays, mais c'est utopique.

Mme Rechie Valdez: Merci.

Je représente avec fierté la circonscription de Mississauga—Streetsville, où se trouve la filiale 139 de la Légion, qui fait un travail exceptionnel.

Je vous remercie, monsieur Clark, d'avoir répondu à mes questions.

M. Steven Clark: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Clark, comme vous le savez, nous avons un service d'interprétation.

[Français]

Nous poursuivons avec le deuxième vice-président du Comité, M. Luc Desilets.

Monsieur Desilets, vous avez la parole pour six minutes.

M. Luc Desilets (Rivière-des-Mille-Îles, BQ): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie beaucoup, monsieur Clark, d'être avec nous. C'est toujours un plaisir de vous entendre. Votre expérience de vie et votre expérience en tant que militaire viennent teinter cette discussion de façon très intéressante.

Un élément m'a beaucoup accroché, tantôt. Vous excuserez mon ignorance; pourtant, je me suis pointé à quelques reprises devant la Tombe du Soldat inconnu.

Existe-t-il des panneaux décrivant un peu de quoi il s'agit ou des panneaux d'interdiction, par exemple?

[Traduction]

M. Steven Clark: Il n'y a pas de panneaux; il n'y a qu'une plaque au sol devant la tombe. En fait, l'installation de panneaux d'inter-

prétation autour du site est une idée que la Légion a proposée il y a plusieurs années. Nous en avons d'abord discuté avec Patrimoine canadien, mais nous en sommes restés là. Il serait peut-être temps de discuter davantage de ce qu'on pourrait faire pour parler non seulement de la tombe, de la raison pour laquelle elle se trouve là et de ce qu'elle représente, mais aussi des inscriptions sur le monument commémoratif — qui portent sur la Première Guerre mondiale, la Seconde Guerre mondiale, l'Afghanistan et la guerre d'Afrique du Sud — afin que les gens comprennent mieux à quel point ce lieu est sacré.

[Français]

M. Luc Desilets: Je vous remercie.

Je suis un ancien directeur d'école. On a beau donner des explications aux jeunes, parfois ce n'est pas suffisant. L'idée de mettre un ou plusieurs panneaux pour établir des limites ou des restrictions peut paraître ridicule, mais de jeunes adultes et des adultes pourraient ainsi mieux comprendre la signification, l'importance ou la symbolique de tout cela.

Personnellement, je vous encouragerais énormément à le faire. Ce n'est pas parce qu'un adulte de 25 ans fait une bêtise sur un tel monument symbolique qu'il n'a pas les fonctions mentales d'une personne de 15 ans. Cela étant dit, j'aime beaucoup cette idée et je pense qu'il s'agit surtout de faire de l'éducation dans ce domaine.

Votre document fait allusion au mémorial inuksuk, dédié aux vétérans de l'Afghanistan, qui a aussi été profané ou vandalisé, il y a 10 ans. Ce qui m'a accroché là-dedans, c'est qu'on savait qui avait posé les gestes, mais personne n'en a été tenu responsable.

Avez-vous d'autres informations à nous donner là-dessus? Pourquoi n'ont-ils pas été tenus responsables?

• (1855)

[Traduction]

M. Steven Clark: C'est une question intéressante, mais dans ce cas particulier, je dois dire que le monument était extrêmement lourd, alors pour qu'il soit renversé, il fallait que ce soit fait de façon délibérée. La vague de soutien de la part de membres de la collectivité qui voulaient contribuer à le restaurer, à le remplacer et à le consolider a été tout simplement extraordinaire.

Ce qui m'a frappé, c'est que, pendant des semaines après cet incident, quelqu'un a pris soin du monument et s'est assuré qu'il reste propre et exempt de débris, de pierres, d'herbe ou de quoi que ce soit d'autre. Je me suis dit que la personne qui a posé ce geste a peut-être réfléchi un instant à ce qu'elle a fait, qu'elle s'est rendu compte que c'était inacceptable, et que, pour se racheter, elle a pris soin de ce monument. C'est tout à fait sans fondement, mais j'aime croire que la personne qui a posé ce geste s'est rendu compte de son erreur et qu'elle a tenté de se racheter.

[Français]

M. Luc Desilets: Ce serait bien, si c'était le cas.

Avez-vous des recommandations à nous faire, puisque nous devons déposer un rapport et des recommandations à la Chambre?

Cet événement s'inscrit quand même dans un contexte très particulier, alors que la ville d'Ottawa a été occupée par des milliers de personnes et des gens de l'extrême droite.

Compte tenu de ce contexte, malgré tout, avez-vous des recommandations à nous faire pour la protection de ces monuments?

[Traduction]

M. Steven Clark: Je ne voudrais pas qu'on mette en place quelque chose de permanent. Encore une fois, les monuments commémoratifs permettent de rendre hommage et d'exprimer sa reconnaissance de façon très personnelle. On ne devrait pas faire quoi que ce soit de permanent. L'installation de panneaux serait utile. Nous devons aussi faire des efforts d'éducation. Le ministère des Anciens Combattants fait de l'excellent travail en ce qui concerne le matériel pédagogique qu'il met à la disposition des écoles et des jeunes, et ce, tout à fait gratuitement. Il faut continuer d'appuyer ce genre d'initiative.

Il s'agit simplement de sensibiliser les gens. Il faut commencer par cela. Encore une fois, il faut commencer par les jeunes. C'est pour cela que j'insiste autant sur l'importance de l'éducation. La commémoration n'est pas quelque chose qu'on peut régler. Il est important de s'assurer que cela demeure quelque chose de spontané. Quoi que l'on fasse, on ne peut pas régler cela.

[Français]

M. Luc Desilets: Je suis tout à fait d'accord avec vous. De plus, la répression ne donne pas nécessairement de résultat. Je m'intéresse beaucoup à la notion de sensibilisation, dont vous avez parlé.

Dans votre programme, est-ce qu'on aborde l'importance des monuments et de leur symbolique?

N'y aurait-il pas lieu de faire de la publicité pour expliquer un peu de quoi il s'agit?

[Traduction]

M. Steven Clark: Tout à fait. Chaque année, la Légion produit un guide pédagogique. Nous le mettons à la disposition des enseignants partout au pays afin que l'on parle de l'importance de divers symboles et initiatives de commémoration, dont les monuments commémoratifs font partie. On nous demande parfois si les monuments commémoratifs glorifient la guerre. Rien n'est plus loin de la vérité. Ces monuments servent à souligner et à commémorer ce que nos prédécesseurs ont fait pour que nous puissions vivre dans la société que nous connaissons maintenant. Nous devons nous assurer que les gens sachent exactement ce que les monuments commémoratifs représentent.

Il est intéressant de constater que la base de données des monuments commémoratifs canadiens recense 8 200 monuments commémoratifs et cénotaphes dans l'ensemble du pays. De tels monuments se trouvent dans pratiquement toutes les collectivités. Il faut que les élèves de ces collectivités soient informés sur ces monuments pour qu'ils comprennent mieux leur importance.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Clark.

[Français]

Monsieur Desilets, votre temps est écoulé.

[Traduction]

C'est maintenant au tour de Mme Blaney, qui dispose de six minutes.

Vous avez la parole.

Mme Rachel Blaney (North Island—Powell River, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vous remercie, monsieur Clark. Je suis ravie de vous revoir au Comité. Je tiens à vous remercier de votre service et, bien sûr, des

nombreuses façons dont vous avez rendu service. Je crois qu'il faut aussi le souligner.

Je trouve très triste et très pénible que nous soyons obligés de tenir cette discussion. Je pense qu'il est important que les gens comprennent de quoi il est question. C'est un lieu de commémoration. Je viens de la Colombie-Britannique, et il y a des gens de ma circonscription qui ont pris l'avion pour venir à Ottawa. Je les ai rencontrés et nous sommes allés à la tombe. Ce sont des anciens combattants ou des proches d'anciens combattants. Ils sont venus avec des souvenirs, et ces objets sont conservés. Ils sont enfouis et conservés à cet endroit. Les gens sont très reconnaissants qu'on y conserve la photo de leur proche ou un souvenir.

J'aimerais seulement savoir si vous pourriez expliquer au Comité, mais aussi à l'ensemble des Canadiens, à quel point ce monument commémoratif en particulier est important pour notre pays, car ce n'est pas seulement ce qu'on voit au-dessus du sol qui est important. Il y a aussi les souvenirs qui sont conservés sous terre.

• (1900)

M. Steven Clark: Tout à fait. Il faut remonter à 1925, année où le gouvernement a lancé le concours pour la construction de ce monument commémoratif. À l'époque, on cherchait à commémorer l'héroïsme et le sens du sacrifice personnel. On voulait que le monument représente tout ce qu'il y a de noble et d'exceptionnel chez ces gens qui avaient sacrifié leur vie pendant la Première Guerre mondiale.

Pour les gens qui se recueillent devant le monument commémoratif et qui déposent des souvenirs de leurs proches, qui font partie des 118 000 Canadiens qui sont morts au service de ce pays, c'est une façon de communier avec des proches disparus, avec des gens dont la voix s'est éteinte, mais qui sont représentés par des monuments comme ce monument commémoratif. Il est très important de faciliter et d'entretenir cette communion. Ces gens tirent une satisfaction personnelle du fait que les objets qu'ils déposent ne seront pas jetés, mais seront conservés. Je suis ravi que cette tradition se poursuive.

Mme Rachel Blaney: Merci de votre témoignage.

Je vais parler d'un événement que je trouve des plus préoccupants. J'ai lu un article sur un ancien combattant qui a vu des gens se garer près du monument. Il est allé prendre des photos des plaques d'immatriculation, parce qu'il voulait que ces gens soient tenus responsables de leurs actes, et je crois que bon nombre d'anciens combattants l'auraient voulu également. Malheureusement, on l'a menacé de violence physique. Je me suis dit que cette situation avait pris une tournure horrible.

Ma prochaine question porte sur la reconnaissance du traumatisme que ce genre de profanation pourrait causer aux gens qui ont servi notre pays. Aujourd'hui, je suis à Campbell River. Les Wounded Warriors, qui, je le sais, ont l'appui de la Légion, mènent actuellement une campagne pour recueillir des fonds afin de sensibiliser les gens au trouble de stress post-traumatique pour que l'on comprenne que ce problème touche les personnes qui sont aux premières lignes — les policiers, les pompiers et les ambulanciers paramédicaux — et ceux qui se battent sur le terrain.

Je me demande si vous pourriez parler des conséquences, qui peuvent être involontaires. Je suppose que certains anciens combattants qui étaient présents avaient l'impression d'être là pour protéger le monument, et je respecte cela. Cependant, je veux aussi prendre en considération les graves conséquences que ce genre d'événement peut avoir, surtout pour les anciens combattants qui souffrent du trouble de stress post-traumatique.

M. Steven Clark: Tout à fait. D'ailleurs, la section spéciale des blessures de stress opérationnel de la Légion nous a parlé précisément de cela. Ce monument commémoratif représente tous les combattants qui ont péri pendant leur service militaire. Il ne commémore pas seulement une mission de guerre en particulier. Plus récemment, 40 000 membres des Forces armées canadiennes ont participé à la mission en Afghanistan.

Des gens qui ont été touchés très négativement par ce qu'ils ont vu ont communiqué avec la section des blessures de stress opérationnel de la Légion. Ces gens se sont sentis personnellement touchés par le manque de respect dont ces personnes ont fait preuve. Il est simplement très difficile pour un ancien combattant d'exprimer ce qu'il ressent lorsqu'il voit des gens agir de façon irrespectueuse alors qu'il pensait pouvoir compter sur leur soutien lorsqu'il servait son pays à l'étranger.

Je sais que la section spéciale a fait ce qu'elle a pu pour offrir son soutien à ces personnes. Elle a tenu des séances pour que les gens puissent se réunir et en parler. Même si on peut l'alléger en parlant et en discutant, la souffrance ne disparaît jamais, et de tels gestes ne font que l'exacerber.

Mme Rachel Blaney: Il ne me reste qu'une minute. Je tiens absolument à souligner ce que vous avez bien indiqué, soit qu'on ne saurait sous-estimer l'importance de l'accessibilité pour le public.

M. Steven Clark: Non.

Mme Rachel Blaney: Serait-il utile de mettre en place des protocoles pour que l'on puisse protéger les monuments lorsqu'on sait qu'une grande manifestation — ou, en l'occurrence, une occupation — aura lieu?

Il y a d'autres monuments à part la tombe. Évidemment, près d'ici, il y a le monument commémoratif de la guerre de Corée et le monument commémoratif des anciens combattants autochtones. Serait-il bon de mettre en place des mesures de protection immédiate, avant que les gens arrivent, pour inciter au respect?

M. Steven Clark: Tout à fait. La préparation est essentielle.

Si on se penche sur des manifestations ou des mouvements d'occupation à grande échelle qui ont eu lieu auparavant, on peut penser, par exemple, aux gens qui ont manifesté dans les rues d'Ottawa lors du sommet du G8 de 2002. On a dû en tirer des leçons. Les services de police ont dû en tirer des leçons. Il s'agirait d'appliquer ce qu'on a appris.

• (1905)

Le président: Merci, madame Blaney et monsieur Clark.

Pendant les cinq prochaines minutes, les questions seront posées par Anna Roberts.

Mme Anna Roberts (King—Vaughan, PCC): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie également, monsieur Clark. Vous avez notre respect, et nous sommes reconnaissants de tout ce que vous faites

pour nous aider à protéger les libertés dont nous jouissons dans ce pays. Je trouve que c'est très important.

Dans ma circonscription, il y a deux monuments. Cette année, je suis allée voir ces deux monuments, et ce que j'ai vraiment aimé, c'est qu'il y avait aussi des enfants venus de l'école pour participer à des activités. Malheureusement, à cause des mesures de confinement, on a dû réduire les activités, mais par le passé, nous avons eu cette possibilité.

L'un de ces monuments se trouve dans un centre communautaire. On fait venir des anciens combattants, et on offre un petit quelque chose comme du thé, du café et des biscuits. Les jeunes enfants peuvent venir parler avec eux, en apprendre davantage sur la guerre et ainsi comprendre que, si nous avons la chance de vivre dans une société comme la nôtre, c'est grâce à des gens comme vous qui se sont battus pour défendre nos libertés.

Plus tôt, vous avez parlé d'éducation. N'êtes-vous pas d'accord pour dire qu'il serait particulièrement important que l'éducation se fasse en personne avant le jour du Souvenir, et qu'il faudrait inclure les jeunes enfants pour qu'ils comprennent mieux pourquoi nous jouissons de ces libertés?

M. Steven Clark: Tout à fait. Il est important d'avoir ce niveau de connaissances et de compréhension fondamentales. Ce dont vous parlez contribue à compléter ou renforcer cela. Cela contribue à ce dont John McCrae parle dans son poème, *Au champ d'honneur*; il s'agit de passer le flambeau. On transmet cette information. Il s'agit de faire part des expériences vécues, et il est important que des anciens combattants nous en fasse part pendant qu'ils sont encore là pour communiquer cette information. C'est extrêmement important, je suis d'accord avec vous.

Mme Anna Roberts: Quand ce genre de gestes — que je considère comme des actes de violence — sont commis, ne serait-il pas bon que les personnes... Plus tôt, vous avez dit que les sanctions financières ne sont pas vraiment utiles. Ne serait-il pas utile d'imposer des sanctions financières à cette personne, mais aussi de faire en sorte qu'elle s'engage à participer aux activités de la Légion et à parler avec des anciens combattants pour mieux comprendre, voire à faire du bénévolat?

En Ontario, on demande aux étudiants de faire un certain nombre d'heures de bénévolat pour qu'ils puissent obtenir leur diplôme d'études secondaires. Je ne dis pas qu'on doit considérer cela comme une punition, mais on pourrait voir cela comme une expérience d'apprentissage dont la personne pourrait ensuite parler à ses camarades de classe ou à d'autres adultes, selon l'auteur de ces gestes.

M. Steven Clark: Tout à fait. Il est arrivé à quelques reprises que la Légion participe précisément au genre d'initiative que vous avez décrite, mais vous avez ajouté un très bon point que je n'ai pas soulevé. Il est formidable qu'une personne puisse profiter du point de vue personnel des anciens combattants pour comprendre ce qu'ils ont vécu, mais ils pourraient ensuite transmettre cette information. Je pense que c'est très important, et j'aime l'idée que ces gens transmettent ce qu'ils ont appris, dans l'espoir que d'autres tirent des leçons de leurs expériences. C'est un très bon point.

Mme Anna Roberts: Je dois vous dire que je me souviens de ce que mon grand-père m'a raconté sur ce qu'il a vécu pendant la guerre, et j'ai remarqué qu'il avait beaucoup de difficulté à en parler, mais cela m'a fait comprendre pourquoi nous jouissons de certaines libertés dans ce pays. Il est crucial que les enfants apprennent cela à un jeune âge, et nous pourrions peut-être nous en assurer pour que cessent ces incidents. Soyons honnêtes, plus une personne est jeune, plus elle apprend vite, et cet apprentissage l'aide à devenir meilleure à l'âge adulte.

J'ai bien aimé ce que vous avez dit lorsque vous avez expliqué que les sanctions financières ne sont pas toujours la solution. Y a-t-il des règles que nous pourrions mettre en place pour obliger les gens à faire cela?

M. Steven Clark: Il serait très constructif de prendre des mesures pour que, en plus de la sanction financière, ou en remplacement de celle-ci, on puisse exiger que la personne passe du temps avec des membres d'un organisme d'aide aux anciens combattants, avec un ancien combattant ou dans une école. On pourrait organiser cela très facilement, et je pense que cet apprentissage aurait des répercussions importantes.

• (1910)

Mme Anna Roberts: Merci, monsieur le président. Je sais qu'il me reste seulement une minute.

Lorsque l'on construit un monument, croyez-vous qu'on devrait installer des panneaux et informer les gens pour qu'ils soient au courant des conséquences si on pose encore de tels gestes, et que cette information devrait être affichée bien en évidence pour que les gens puissent la lire?

M. Steven Clark: Je n'y suis pas favorable.

Mme Anna Roberts: D'accord.

M. Steven Clark: Je pense que nous devons bien expliquer pourquoi les monuments sont là, mais indiquer ce qui peut arriver si on pose un geste irrespectueux à l'égard du monument n'est pas la solution.

Mme Anna Roberts: Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Je donne maintenant la parole à notre collègue Churence Rogers, pour cinq minutes.

[Traduction]

M. Churence Rogers (Bonavista—Burin—Trinity, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je souhaite la bienvenue à notre invité, M. Clark. Je vous remercie de votre service et de ce que vous faites au nom des anciens combattants et des filiales de la Légion partout au pays.

Comme vous, et comme bon nombre d'autres Canadiens, j'ai aussi été dégoûté en voyant ce manque de respect flagrant à l'égard du Monument commémoratif de guerre du Canada, à Ottawa, et j'ai été très troublé par ces événements.

J'aimerais me pencher brièvement sur les filiales de la Légion et sur ce qu'elles font pour les collectivités de l'ensemble du pays. Je vous remercie de tout le travail que vous faites avec les filiales de la Légion partout au Canada. D'ailleurs, ma circonscription, Bonavista—Burin—Trinity, compte 10 filiales. Je suis très fier du travail

qu'elles font pour les anciens combattants, les membres actifs des forces armées ainsi que leurs familles et la collectivité en général.

Je me demande si vous pourriez donner des exemples des services offerts par les filiales et expliquer pourquoi, selon vous, il est important que les filiales locales de la Légion demeurent au cœur des collectivités locales.

M. Steven Clark: En ce qui concerne les services, le principal objectif des filiales de la Légion est d'aider les anciens combattants en leur offrant les soins dont ils ont besoin. Nous avons la chance de pouvoir compter sur la générosité des Canadiens qui contribuent au Fonds du coquelicot afin que nous puissions offrir de l'aide d'urgence aux anciens combattants qui en ont besoin. C'est l'objectif principal de l'organisme, mais en plus de cela, les filiales de la Légion servent de centres communautaires ou, comme nous l'avons dit, de piliers pour la collectivité.

On trouve des filiales de la Légion dans les petites et grandes collectivités de partout au pays. Ce sont des endroits où les gens se réunissent pour une foule de raisons. Que ce soit dans des circonstances heureuses ou moins heureuses, il est important que les gens de la collectivité aient accès à un endroit où ils peuvent se réunir et unir leurs efforts pour atteindre un objectif commun.

Il est très important que les filiales de la Légion puissent poursuivre leur travail pour que les anciens combattants reçoivent cette aide, mais aussi, comme nous l'avons dit aujourd'hui, pour qu'on perpétue le souvenir et qu'on ne perde jamais cet objectif de vue. Il est toujours important de promouvoir le souvenir à toutes les occasions.

M. Churence Rogers: Je suis d'accord, monsieur Clark. J'ai été enseignant au secondaire et maire d'une petite collectivité. Nous avons collaboré régulièrement avec les filiales de la Légion et les anciens combattants à l'occasion du jour du Souvenir et dans le cadre d'autres cérémonies organisées tout au long de l'année. Dans les deux dernières années, l'ensemble des industries et des collectivités ont été touchées par la pandémie de COVID-19. Personne n'a été épargné par l'obligation de s'adapter et de composer avec des circonstances en constante évolution.

Pouvez-vous expliquer comment les filiales de la Légion de partout au Canada ont dû adapter leurs activités en raison de la pandémie, et dans quelle mesure elles ont été résilientes pendant cette période?

M. Steven Clark: Depuis le début de la pandémie, je ne cesse d'être impressionné par l'ingéniosité des filiales de la Légion de partout au pays. En date de la semaine dernière, 7 % de nos filiales n'ont pas encore rouvert leurs portes. Elles sont fermées depuis mars 2020. En revanche, 27 % de nos filiales sont entièrement ouvertes et celles qui restent le sont à des degrés divers. Cela signifie que, du point de vue opérationnel, la pandémie n'est toujours pas derrière nous.

La Légion royale canadienne est extrêmement reconnaissante envers le gouvernement du Canada pour le Fonds d'urgence à l'appui des organismes de vétérans qu'il a mis de l'avant. C'était un coup de main. Il ne s'agissait pas d'une forme d'aumône, mais bien d'un coup de main aux filiales de la Légion à l'échelle du pays. Ce programme a pu fournir de l'aide à 998 filiales, et cette aide a été une bouée de sauvetage pour elles. Elle leur a permis de poursuivre leurs activités, mais les filiales ont dû la compléter. Elles ont donc misé sur d'autres activités de collecte de fonds ou, plus simplement, sur des appels à la communauté, et c'est grâce à cela qu'elles ont pu poursuivre leurs activités. Le soutien de la communauté était essentiel.

• (1915)

M. Churence Rogers: Je suis d'accord. J'ai reçu de nombreux appels téléphoniques et j'ai parlé à des membres des différentes légions de Bonavista—Burin—Trinity qui cherchaient du soutien. J'ai été heureux de voir que nous avons été en mesure de fournir une partie de ce soutien. Je ne sais pas si vous avez d'autres idées sur la façon dont les gouvernements fédéral et provinciaux ou les communautés en général pourraient fournir de l'aide.

M. Steven Clark: Les filiales sont autonomes et elles sont responsables de leurs propres affaires. C'est la première fois en 100 ans d'histoire que la Légion canadienne s'adresse au gouvernement pour qu'il mette en place quelque chose comme le Fonds d'urgence à l'appui des organismes de vétérans.

Je ne vois pas d'autres avenues de la sorte. Nous devons nous assurer de nous occuper de nos propres opérations. Votre intention me touche, mais nous devons progresser à l'interne.

M. Churence Rogers: Je suis d'accord. En fait, cela fait plaisir à entendre.

Le président: Je vous remercie.

M. Churence Rogers: Monsieur le président, je ne suis pas sûr s'il me reste du temps.

Le président: Non, votre temps est écoulé. Je suis vraiment désolé.

[Français]

Nous allons maintenant passer à deux brèves périodes de questions de deux minutes et demie.

Monsieur Desilets, allez-y, s'il vous plaît. Vous avez la parole pour deux minutes et demie.

M. Luc Desilets: Merci, monsieur le président.

Monsieur Clark, pouvez-vous répondre brièvement à mes deux questions?

Compte tenu de ce qui se passe actuellement — on parle assurément de cette guerre atroce que l'on vit à distance —, croyez-vous que les jeunes et les moins jeunes sont plus conscients de tout ce phénomène et de cette notion de sacrifice, de liberté et de don de soi?

[Traduction]

M. Steven Clark: De façon générale, oui.

Pensons à l'Afghanistan. Avant notre intervention là-bas, le lien qu'une personne pouvait avoir avec la guerre était la Seconde Guerre mondiale, celle des grands-pères ou des grands-oncles. L'Afghanistan a fait en sorte que cette notion s'est invitée au sein des familles et dans le voisinage. Nous observons la même chose

aujourd'hui avec l'Ukraine. Les gens sont plus conscients et plus compréhensifs qu'avant.

[Français]

M. Luc Desilets: Merci.

Tantôt, vous avez fait mention des sanctions pécuniaires.

Croyez-vous que ce serait plus pertinent que les gens qui posent de tels gestes effectuent des travaux communautaires ou s'impliquent auprès d'organismes de vétérans? À Ottawa, il y a eu du pillage.

Devrait-on leur imposer des travaux communautaires, comme participer au nettoyage ou à l'entretien de sites, plutôt que des sanctions pécuniaires?

[Traduction]

M. Steven Clark: Oui, ce le serait. Les écoliers des Pays-Bas font cela, non pas comme s'il s'agissait d'une punition, mais bien par sens de l'obligation. Je suis tout à fait favorable à ce que les personnes reconnues coupables de telles atrocités soient tenues de réparer leurs torts.

[Français]

M. Luc Desilets: Monsieur Clark, je vous remercie de vos réponses claires.

J'ai terminé, monsieur le président.

Le président: C'est excellent, merci, monsieur Desilets.

Je donne maintenant la parole à Mme Blaney pour deux minutes et demie.

[Traduction]

Mme Rachel Blaney: Merci encore, monsieur le président.

Je tiens à dire que je suis ravie de voir à quel point cette conversation est réfléchie. Je représente une circonscription qui compte 11 légions. J'ai participé à des jours du Souvenir très intéressants, et jusqu'à présent, le plus grand nombre de légions où j'ai pu me rendre en une journée est de quatre. C'est une grande distance à parcourir.

Les légions sont vraiment une pierre angulaire de la collectivité, et je veux simplement reconnaître à quel point il était difficile pour elles — je l'ai vu dans ma propre circonscription lorsque la COVID a frappé — de demander de l'aide. Je veux simplement reconnaître ce fait. Aussi, je respecte vraiment ce que vous avez dit, monsieur Clark, à propos de l'énergie que ces groupes ont dû déployer pour trouver une façon de composer avec la situation. Je salue le travail colossal que ces gens effectuent pour garder cela en vie ainsi que leur très grande flexibilité.

Nous avons beaucoup parlé d'éducation et, je dirais, plus de responsabilisation que de punition. Notre espoir est d'amener les gens à percevoir différemment ce qu'ils font. Quant à moi, j'ai des jeunes dans ma famille. J'ai des cousins plus jeunes qui sont en service, et certains des amis de mes enfants sont également en service. Avec ce que nous voyons maintenant en Ukraine, je pense que cela devient réel pour les jeunes à bien des égards, car ils savent que des personnes qu'ils connaissent y prendront peut-être part d'une manière ou d'une autre.

Pouvez-vous parler un peu de ce qu'est la profanation de tout... et je veux revenir à cela. Vous avez décrit plusieurs profanations auxquelles nous avons assisté au cours des dernières années au Canada. Que faudrait-il pour que les gens se sentent davantage concernés et qu'ils comprennent la notion de sacrifice? C'est une chose terrible à dire, mais peut-être qu'en voyant l'Ukraine, les gens commenceront à faire un lien avec ce que c'est que de se sacrifier pour un pays.

Je m'arrête là.

• (1920)

M. Steven Clark: Absolument. Vous savez, je dois revenir à un point qui a été soulevé plus tôt au sujet des jeunes qui établissent un lien avec les anciens combattants sur place, à un monument commémoratif, et qui apprennent et comprennent. C'est un élément clé pour développer cette conscientisation et faire leur éducation à ce sujet. Il faut commencer par établir ce lien. Je pense que si cela peut être encouragé... et c'est l'une des raisons pour lesquelles la Légion n'appuie pas le jour du Souvenir comme fête nationale. C'est parce que nous voulons que les étudiants puissent assister à ces cérémonies avec les anciens combattants et comprendre. Il est primordial que les anciens combattants expliquent ce que le monument commémoratif signifie et représente.

Le président: Merci, madame Blaney, et merci, monsieur Clark.

Nous allons avoir deux autres interventions de cinq minutes chacune, et nous allons commencer par M. Fraser Tolmie.

Monsieur Tolmie, allez-y.

M. Fraser Tolmie (Moose Jaw—Lake Centre—Lanigan, PCC): Merci, monsieur Clark, de vous être joint à nous aujourd'hui.

En tant qu'ancien militaire s'adressant à un autre militaire, je dirais que nous pensons toujours à cette chose qui est gravée dans notre mémoire, c'est-à-dire notre numéro de matricule, K62209053.

Je tiens à vous remercier pour votre passion et votre engagement à participer à la commémoration de ceux qui nous ont précédés, de ceux qui ont servi. Tous les membres de nos forces armées ne sont pas engagés dans des combats, mais ils servent en sachant qu'ils mettent leur vie en danger.

Au cours des deux dernières semaines, avec tous les témoins et les témoignages que nous avons entendus, nous avons appris que les profanations ne sont pas un phénomène nouveau, et vous l'avez évoqué dans le cadre de votre rôle. Vous en avez été témoin à de nombreuses reprises. Ai-je raison de dire cela?

M. Steven Clark: Absolument, oui. Heureusement, je n'en ai pas été témoin à de nombreuses reprises, mais je suis au courant de nombreux incidents.

M. Fraser Tolmie: Ai-je raison de dire que ce phénomène n'est pas le fait d'une seule région, mais qu'il se produit partout au Canada?

M. Steven Clark: Oui, vous avez raison.

M. Fraser Tolmie: Une chose qu'il faut souligner ici, c'est qu'il semble y avoir différents motifs ou différentes raisons pour lesquels ces profanations se produisent à l'échelle du pays. Êtes-vous d'accord avec moi sur ce point?

M. Steven Clark: Il y aurait différentes raisons. Qu'il s'agisse simplement d'un acte de vandalisme volontaire ou d'un accident, il y a toujours profanation. Cela ne diminue pas la gravité de l'acte d'irrespect commis à l'endroit du monument.

M. Fraser Tolmie: Oui, je suis entièrement d'accord avec vous. Une profanation est une profanation. Ce qui m'attriste, alors que nous sommes assis ici à discuter de cela, c'est qu'il s'agit d'un problème permanent qui se produit à l'échelle de notre pays. C'est très décevant.

Certaines des observations formulées par mes collègues — au sein de mon parti et de l'autre côté de la table — portent sur l'éducation. Vous avez mentionné la liberté et vous avez parlé de ce que la liberté signifie pour vous. Diriez-vous que c'est la seule définition de la liberté ou que d'autres personnes peuvent percevoir cette notion d'autres façons?

M. Steven Clark: Je dirais que les gens ont leur propre interprétation de ce qu'est la liberté et de la façon dont ils l'expérimentent et la ressentent, certains peut-être dans une moindre mesure que d'autres. En essence, tout le monde est libre, mais la façon dont on exprime cette liberté ou dont on la ressent varie selon chacun.

M. Fraser Tolmie: Cela m'amène à parler de la composante éducative, qui consisterait à ne pas se contenter, le jour du Souvenir, de se rendre à un cénotaphe et d'écouter, mais bien d'apprendre ce que les gens ont vécu, quels ont été leurs sacrifices, ce qu'ils ont rencontré là-bas, comment cela les a touchés et comment, après coup, ils se sont installés dans une nouvelle vie.

Je pense à mon grand-père quand il est revenu. Il était dans l'armée britannique. Il faisait partie du corps expéditionnaire britannique. Il est allé en Europe et il a connu les combats incessants, la perte d'amis, puis il est revenu et il a commencé une nouvelle vie. C'est tellement important que les gens entendent cela, et qu'ils l'entendent à un âge précoce. Êtes-vous d'accord avec moi?

• (1925)

M. Steven Clark: Absolument, oui, mais cette transition est difficile pour certains. C'est merveilleux de voir ceux qui réussissent leur transition, mais d'autres ont des difficultés et ce n'est pas aussi facile pour eux. Néanmoins, il est important qu'ils retournent à la vie civile et qu'ils continuent à faire leur chemin dans la société.

M. Fraser Tolmie: Permettez-moi de revenir sur une observation que vous avez formulée concernant un récidiviste. Je suis un récidiviste avec des contraventions pour excès de vitesse et pour stationnement interdit, mais lorsque j'ai suivi mon cours de conduite, on m'a dit de ne pas faire d'excès de vitesse.

Même si nous voulons sensibiliser nos concitoyens, nos enfants, même si nous voulons que les gens qui nous suivront soient conscients de tout cela, nous sommes humains, et il arrive que les humains dérapent. Je pense simplement que c'est quelque chose d'important à avoir. Êtes-vous d'accord avec cette affirmation, monsieur Clark?

M. Steven Clark: Absolument, c'est un processus en continu.

Le président: Merci beaucoup.

Maintenant, pour cinq minutes, nous avons M. Wilson Miao. Monsieur Miao, allez-y je vous prie.

M. Wilson Miao (Richmond-Centre, Lib.): Merci, monsieur le président, et merci à mes collègues.

Merci, monsieur Clark, de vous joindre à nous aujourd'hui pour cette importante étude. J'ai beaucoup de respect pour tous les anciens combattants, et particulièrement pour ceux de ma circonscription. Nous avons un cénotaphe dans ma circonscription.

Vous avez parlé de la projection d'une pluie virtuelle de coquelicots, que j'ai vue pour la première fois en novembre dernier. Elle était projetée sur l'édifice du Centre. C'est un rappel très impressionnant et solennel de tous les sacrifices que nos anciens combattants ont faits pour le Canada.

Pensez-vous que cette idée pourrait fonctionner ailleurs au Canada? Avez-vous d'autres projets excitants de la sorte pour la tenue de cérémonies qui, à l'instar de cette projection sur la Colline du Parlement, pourraient sensibiliser les Canadiens de tous les horizons et de tous les âges?

M. Steven Clark: Nous avons eu la chance de nous associer à de merveilleux organismes, à des clubs sportifs et à diverses activités dans l'ensemble du pays. À Winnipeg, par exemple, pendant les matchs de hockey entourant la période du jour du Souvenir, on projette une variante de la pluie virtuelle de coquelicots autour de la patinoire, autour de l'aréna et sur la glace avant que les joueurs ne se mettent à patiner. Des patinoires de partout au pays font la même chose.

Il y a un tel engouement dans l'ensemble du pays pour ces commémorations, surtout pendant la période du Souvenir. Les gens et les organismes attendent ce moment avec un tel enthousiasme. C'est quelque chose qui nous semble important.

Il est également important de joindre les jeunes. Ces dernières années, nous avons eu beaucoup de succès auprès des jeunes sur la plateforme de jeu numérique Fortnite, avec laquelle nous nous sommes associés pour proposer une activité de commémoration interactive, instructive et non violente. Nous amenons le Souvenir là où se trouvent les jeunes. Ces deux dernières années, nous l'avons fait à 23 heures plutôt qu'à 11 heures, parce que c'est à ce moment-là que les joueurs sont en ligne.

Nous sommes toujours conscients du public que nous tentons de joindre, de cette nouvelle génération plus jeune, et nous veillons à saisir toutes les occasions possibles pour promouvoir le thème du Souvenir.

M. Wilson Miao: Merci, monsieur Clark. J'aime beaucoup l'idée de favoriser une participation accrue des jeunes, notamment en les sensibilisant davantage, en leur permettant de comprendre ce qui s'est réellement passé et en les incitant à faire preuve du respect qui s'impose.

Je constate que le travail que la Légion effectue en ce qui concerne nos monuments commémoratifs de guerre et nos monuments en l'honneur des vétérans est le meilleur moyen que nous avons d'honorer la mémoire de ceux qui sont tombés au combat et de mieux servir les anciens combattants qui sont revenus au pays. Que pouvons-nous faire de mieux pour soutenir nos légions d'un bout à l'autre du Canada? Comment le gouvernement a-t-il travaillé avec les légions locales et le bureau principal de la Légion royale canadienne pour mieux répondre aux besoins des légions et des anciens combattants?

● (1930)

M. Steven Clark: De façon globale, il s'agit simplement de prendre soin des anciens combattants. Encore une fois, Anciens Combattants Canada a très bien réussi à fournir du soutien, des avantages et de l'aide à ceux qui en ont besoin. C'est une chose que nous défendons continuellement en veillant à ce que les ressources et l'aide soient disponibles pour les anciens combattants lorsqu'ils en ont besoin.

Tout récemment, le gouvernement a annoncé un octroi supplémentaire de 140 millions de dollars pour garder 595 travailleurs temporaires affectés au traitement des demandes d'invalidité, afin que ce travail puisse se poursuivre. L'arriéré des demandes en attente sera réduit. C'est la meilleure façon pour le gouvernement d'aider les anciens combattants, c'est-à-dire en prenant soin d'eux.

La Légion royale canadienne sera là. Elle les aidera. Le gouvernement doit aussi fournir cette aide, et je suis très heureux de voir que c'est cela qui se produit.

M. Wilson Miao: Merci beaucoup, monsieur Clark, de nous avoir fait part de cela. Ce que nous avons fait en tant que gouvernement, c'est une bonne nouvelle pour tous les anciens combattants du Canada.

Voyez-vous d'autres plans que nous pourrions mettre en œuvre pour inciter la nouvelle génération ou les nouveaux arrivants au Canada à s'engager davantage auprès de nos anciens combattants?

M. Steven Clark: Cela se résume en grande partie à la sensibilisation. Nous avons entendu des gens, des néo-Canadiens, dire qu'ils ne comprennent pas ce que le coquelicot signifie. Nous saisissons toutes les occasions qui se présentent pour parler de la signification du coquelicot, ainsi que des diverses initiatives et cérémonies que nous avons pour préserver le souvenir. Encore une fois, il s'agit d'instruire les gens.

Je repense à 2015, lorsqu'Ipsos a réalisé un sondage sur John McCrae et *Au champ d'honneur* à l'occasion du 100^e anniversaire de la rédaction du poème. Seulement 61 % des personnes interrogées ont été capables de dire que c'était McCrae qui avait écrit *Au champ d'honneur*. En outre, 24 % des personnes interrogées ne savaient pas que le poème avait été écrit par un Canadien et qu'il avait été écrit pendant la Première Guerre mondiale. Nous pouvons faire mieux.

M. Wilson Miao: Merci beaucoup.

[Français]

Le président: Merci, monsieur Miao.

La période des questions est maintenant terminée.

Au nom des membres du Comité permanent des anciens combattants, je remercie M. Steven Clark, directeur exécutif national de La Légion royale canadienne, de son témoignage.

À mon tour, comme tous les autres membres qui ont pris la parole l'ont fait, je veux vous témoigner mon respect et vous remercier de vos services et de tous les sacrifices que vous avez faits.

[Traduction]

J'ajouterais également que vous êtes très éloquent lorsque vous vous exprimez. Merci beaucoup d'avoir contribué à notre étude.

M. Steven Clark: Merci. Tout le plaisir était pour moi.

Le président: Je vous remercie.

[*Français*]

Chers membres du Comité, nous allons suspendre la réunion pendant environ cinq minutes ou, au maximum, 10 minutes. Je

vous invite à cliquer sur l'autre lien, étant donné que nous allons passer aux travaux du Comité.

[*La séance se poursuit à huis clos.*]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>